

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	---	-------------

ÉTIQUETTE POUR UTILISATION D'URGENCE
--------------------------------------

## ACTARA® 25 WG

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Vente et utilisation au Québec pour la suppression de l'anthonome de l'atocas dans les cultures de canneberges jusqu'au 30 août 2009.

**GARANTIE**

Thiaméthoxame ..... 25 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **28408**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

FORMAT DU CONTENANT : **450 g à 3,4 kg**

**Syngenta protection des cultures Canada, inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, ON N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide ACTARA 25WG supprime (par ingestion et par contact) les insectes énumérés lorsqu'il est utilisé sur les cultures indiquées sur la présente étiquette.

L'insecticide ACTARA 25WG doit être appliqué sur le feuillage des plantes quand les populations d'insectes nuisibles commencent à se former, mais avant que celles-ci n'atteignent des niveaux dommageables sur le plan économique. On peut s'informer des seuils économiques pour les insectes supprimés par l'insecticide ACTARA 25WG auprès des autorités agricoles locales.

L'insecticide ACTARA 25WG est assimilé rapidement par le feuillage après la pulvérisation. Cependant, une couverture complète demeure essentielle si l'on veut obtenir un rendement optimal. Appliquer l'insecticide ACTARA 25WG avec une quantité suffisante d'eau pour assurer une couverture appropriée. Voir l'information sur l'application à la rubrique Mode d'emploi de la présente étiquette. L'utilisation de plus grands volumes d'eau permettra en général une meilleure couverture, particulièrement lorsque les conditions sont défavorables (temps chaud, sec, etc.) ou lorsque le couvert végétal est dense.

L'insecticide ACTARA 25WG résiste au délavage par la pluie lorsque la solution pulvérisée a eu le temps de sécher.

## MODE D'EMPLOI

### CANNEBERGE (*Vaccinium macrocarpon*)

Insecte	Dose de produit (g/ha)	Intervalle entre les traitements (jours)	Délai avant la récolte (jours)	Remarques
Anthonome de l'atocas ( <i>Anthonomus musculus</i> )	210 – 280	7	30	<p>Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables.</p> <p><b>Maximum de deux (2) applications par saison de croissance.</b></p> <p>Utiliser la dose élevée lorsque l'infestation est plus grande. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage. Utiliser au moins 100 L/ha. Ne pas irriguer pendant 48 heures après le traitement.</p>

**Pour réduire la contamination des eaux de surface lors de l'application sur les canneberges, toute eau effluente doit être endiguée pendant 5 jours après le traitement avant d'être rejetée.**

**NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles visitent la zone de traitement. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés près du site d'application.**

**NE PAS appliquer par voie aérienne.**

### **Zones Tampons :**

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvériseur manuel or à dos, traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce vulnérables (tel que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

<b>Méthode d'application</b>	<b>Culture</b>	<b>Zones tampons (mètres) requises pour la protection des habitats d'eau douce dont la profondeur est :</b>	
		<b>Inférieure à 1 m</b>	<b>Supérieure à 1 m</b>
Pulvériseur agricole	Canneberge	1	1

### **PREMIERS SOINS**

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement ne suffit pas, procéder à un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

## PRÉCAUTIONS

### **Précautions relatives à la sécurité**

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
3. Provoque une irritation modérée des yeux. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit et lors de l'application à l'aide d'un pulvérisateur à dos; porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant toutes autres méthodes d'application. Retirer immédiatement les vêtements si le produit chimique pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
5. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.
6. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
7. Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

### **Précautions environnementales**

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs, les fossés et les terres humides) ainsi que les habitats estuariens et marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Ce produit est毒ique pour les abeilles exposées directement au traitement ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles.

Ce produit est毒ique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tel que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier lorsque les sols sont perméables (sols sableux, etc.) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques du site et des conditions y régnant avant de procéder au traitement. Les caractéristiques et conditions pouvant provoquer le ruissellement sont, sans s'y limiter, une forte pluie, une pente de modérée à forte, un sol nu ou un sol mal égoutté (par exemple, les sols

compactés et à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **APPLICATION**

### **Application terrestre**

Les buses du pulvérisateur doivent assurer une application précise et uniforme. Utiliser des buses de pulvérisation qui produisent des gouttelettes de taille moyenne et qui réduisent la dérive. Pour s'assurer d'un traitement précis, étalonner le pulvérisateur avant chaque traitement. Pour plus de renseignements sur l'équipement de pulvérisation et l'étalonnage de celui-ci, consulter le fabricant du pulvérisateur et/ou un conseiller agricole local.

Appliquer l'insecticide ACTARA 25WG en utilisant un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Pour les applications au sol, pulvériser au moins 100 L/ha, à moins d'indication contraire sur l'étiquette. Lorsque le couvert végétal est dense ou lorsque la culture est fortement attaquée par les insectes, utiliser de plus grands volumes d'eau. Éviter de traiter dans des conditions où il est impossible d'obtenir une couverture uniforme ou lorsqu'il y a un risque de dérive excessive. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur.

### **Précautions**

- 1) Avec des volumes d'eau de 100 L/ha, on peut améliorer la couverture en pulvérisant de fines gouttelettes.
- 2) Choisir des buses qui peuvent produire des gouttelettes de la taille voulue, dans la plage de pressions normale.
- 3) Lorsque les gouttelettes pulvérisées sont fines, il est important de s'assurer que toutes les buses fonctionnent et d'étalonner le pulvérisateur.
- 4) Le pulvérisateur doit se déplacer à une vitesse constante dans le champ.
- 5) Surveiller les conditions environnementales et suivre à la lettre **les recommandations pour éviter toute dérive.**

### **Application avec pulvérisateur de champ**

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes d'un diamètre plus petit que celles classées fines par l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

## **MÉLANGE**

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise d'insecticide ACTARA 25WG dans le réservoir.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.
4. Commencer à appliquer la solution lorsque l'insecticide ACTARA 25WG est complètement mélangé à l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée. S'assurer que le contenant du produit est bien fermé.

## **Restrictions concernant les rotations**

Les champs traités peuvent être réensemencés immédiatement après la récolte ou dès que possible après la dernière application avec les cultures indiquées sur la présente étiquette ou avec du sorgho, du blé, de l'orge et du canola. Les cultures-abri utilisées pour lutter contre l'érosion ou améliorer le sol pourront être ensemencées dès que possible après la dernière application. Toutefois, la culture-abri ne pourra servir à la paissance ni être récoltée pour l'alimentation humaine ou animale. Pour toutes les autres cultures, observer un délai de 120 jours avant de semer.

## **Recommandations pour la gestion de la résistance**

Gestion de la résistance, insecticide ACTARA 25WG, insecticide du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide ACTARA 25WG et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :**

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide ACTARA 25WG ou les insecticides du même groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des acaricides/insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturelle, biologique, ou d'autres formes du lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

## **ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.**

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

#### **ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### ***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.